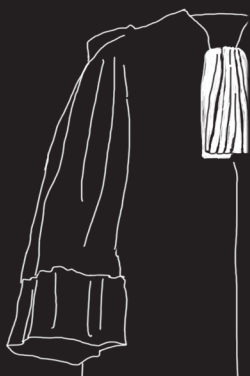


Vendredi 14 juin 2024

Maison du barreau de Paris
2 rue de Harlay 75 001 Paris



LES ATELIERS DE PROCÉDURE CIVILE

Sous la direction scientifique
de Soraya AMRANI-MEKKI,
Jacques BOULARD,
et Muriel CADIOU

PROGRAMME

**LES ATELIERS SE DÉROULERONT EN PHYGITAL :
EN PRÉSENTIEL DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES ET EN WEBINAIRE.**

9H00 : ACCUEIL DES PARTICIPANTS

- Soraya AMRANI-MEKKI, professeure à l'école de droit de Sciences Po Paris ;
- Jacques BOULARD, premier Président de la cour d'appel de Paris ;
- Olivier SAUMON, président de l'association Droit & Procédure.

9H15 : PANORAMA DE JURISPRUDENCE DE LA DEUXIÈME CHAMBRE CIVILE DE LA COUR DE CASSATION

- Agnès MARTINEL, présidente de la deuxième chambre civile de la Cour de cassation ;
- Dominique DURIN-KARSENTY, doyenne de la deuxième chambre civile de la Cour de cassation ;
- Claire BOHNERT, conseillère référendaire à la deuxième chambre civile de la Cour de cassation.

10H30 : DISCUSSION

11H00 : PAUSE

11H15 : LE DÉCRET MAGICOBUS 1

- Régime des fins de non recevoir ;
- Computation du délai de péremption.

INTERVENANTS :

- Corinne BLÉRY, professeure à l'université de Valenciennes ;
- Gilles CASSOU DE SAINT-MATHURIN, vice-président au tribunal judiciaire de Bobigny ;
- Marguerite AYNES, avocate, cabinet Grandjean, administratrice de l'association Droit & Procédure.

12H30 : DISCUSSION

13H00 : DÉJEUNER LIBRE

14H30 : RÉFORME DE LA PROCÉDURE D'APPEL : MODE D'EMPLOI

- Les évolutions de la déclaration d'appel et des conclusions : mentions et sanctions ;
- Les nouveaux délais applicables à la procédure d'appel : possible allongement, force majeure ;
- Les pouvoirs du conseiller de la mise en état et du président de chambre ;
- Contractualisation de procédure d'appel : future ARA et césure.

INTERVENANTS :

- Soraya AMRANI-MEKKI, professeure à l'école de droit de Sciences Po Paris ;
- Daniel BARLOW, président de chambre à la cour d'appel de Paris, référent de la cour pour la procédure civile ;
- Valérie GEORGET, conseillère à la cour d'appel de Paris, référente de la cour pour la procédure civile ;
- Maurice BENCIMON, ancien co-responsable du bureau d'aide à la procédure et à la communication électronique au barreau de Paris (BAPA), administrateur de l'association Droit & Procédure ;
- Stéphane FERTIER, avocat, JRF Avocats, membre de l'association Droit & Procédure.

17H00 : DISCUSSION

17H30 : FIN

PRÉSENTIEL

TARIF : 200 € TTC

Tarif préférentiel pour les membres de Droit & Procédure : 100 € TTC
Gratuit pour les magistrats, greffiers, étudiants, professeurs de droit

DISTANCIEL

TARIF : 240 € TTC

Tarif préférentiel pour les membres de Droit & Procédure : 120 € TTC
Gratuit pour les magistrats, greffiers, étudiants

Informations et inscriptions sur www.droitetprocedure.com,
ou au 01 34 74 38 95 ou par courriel à jeande.veronique@orange.fr



PARTENAIRES DE L'ÉVÉNEMENT



SciencesPo



Gazette du Palais

une marque de
Lextenso